

Renvoi au comité de sûreté générale d'une pétition des citoyens du département du Doubs qui dénoncent une coalition contre-révolutionnaire dans ce département pour opprimer les patriotes, en annexe de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de sûreté générale d'une pétition des citoyens du département du Doubs qui dénoncent une coalition contre-révolutionnaire dans ce département pour opprimer les patriotes, en annexe de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23585_t1_0132_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

changemens, le régénérateur de l'esprit public est calomnié. Non, pères de la patrie, vous ne souffrirez pas plus longtemps que l'envie et la médisance distillent leurs poisons sur la conduite irréprochable d'un de vos collègues; vous déclarerez qu'il n'a pas cessé un moment de bien mériter de la chose publique et vous conserverez à notre département le représentant fidèle qu'il a le bonheur de posséder.

Et vous, fermes au poste où la confiance publique vous a portés, vous continuerez à consolider le règne de la liberté et celui de la vertu. Modestes au sein de la victoire, vous vous occuperez à donner à un grand peuple l'exemple des mœurs pures et des grands talens réunis. L'assassinat, le poison, rien ne pourra vous empêcher d'achever votre glorieuse (un mot oublié) et un jour, la reconnaissance en consacrant vos noms dans les fastes de l'histoire, offrira à l'admiration de la postérité les travaux des fondateurs de la République. »

LAMOTTE (*présid.*), FRATERNITE, VIGNERON (*secrétaires*).

Renvoyé au comité de salut public (1).

61

[Dans les environs de Pont-à-Raches (Nord), le 28 floréal, un petit convoi de fourrage alloit être intercepté par l'ennemi; les conducteurs détèlent les chevaux et s'enfuient; les ennemis ne pouvant enle-

ver les voitures, mirent le feu aux fourrages et se retirèrent : plusieurs citoyens de Pontarache, accourant, éteignent le feu, sauvent partie des fourrages, s'attèlent aux voitures, les menent à Pontarache, et les mettent hors d'état d'être surpris par les ennemis.

(*vifs applaudissemens*) (1).

62

[On renvoie au comité de sûreté générale, une pétition, dans laquelle plusieurs citoyens du département du Doubs, dénoncent une coalition d'hommes immoraux, contre-révolutionnaires, formée dans ce département pour opprimer les patriotes. Les principaux agens de cette faction, sont, disent les pétitionnaires les frères Légonet, Blondeau Latin, et plusieurs autres déjà incarcérées [*sic*] par les ordres du représentant du peuple Bernard (2)].

63

[Plusieurs citoyens qui se dévouent à l'instruction publique, prient la convention d'observer que le salaire des instituteurs est trop modique. Ils demandent qu'il soit augmenté. – Renvoyé au comité d'instruction (3)].

(1) Mention marginale datée du 25 mess. et signée Dumont.

(1) *M.U.*, XLI, 411; *J. Fr.*, n° 657.

(2) *J. Sablier*, n° 1436; *Mess. Soir*, n° 693.

(3) *J. Sablier*, n° 1435.